

revenu brut touché pendant la dernière période de travail rémunéré.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans qui, pendant les périodes de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition exclut les membres des forces armées.

b) Emploi: Les questions posées pour déterminer si une personne doit être considérée comme pourvue d'un emploi étaient «Comment avez-vous occupé l'essentiel de votre temps au cours des 12 derniers mois?» et «Comment avez-vous occupé l'essentiel de votre temps au cours de la semaine écoulée?». Pour ces deux questions, les réponses possibles étaient: «1) j'ai travaillé; 2) détenteur d'un emploi mais absent du travail; 3) demandeur d'emploi; 4) je souhaitais travailler et j'étais disponible; 5) tâches ménagères; 6) scolarisé; 7) retraité; 8) handicapé, incapable de travailler; 9) autre; 10) non précisé». Les personnes qui se sont rangées dans les catégories 1) ou 2) ont été considérées comme «pouvues d'un emploi».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers ou occasionnels.

Seules les personnes des catégories i), iii) et iv) peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Les questions utilisées pour déterminer si une personne doit être considérée comme étant au chômage sont celles indiquées sous 6b) et les suivantes: «Avez-vous effectué un quelconque travail, même à domicile, au cours des 12 derniers mois?» et «Avez-vous déjà travaillé ou exercé une activité professionnelle?».

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Basée sur la question: «Quel type d'industrie ou d'activité est ou était pratiqué sur votre lieu de travail?» et «Quel est le nom et l'adresse de votre lieu de travail actuel?». Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé 157 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CITI-rév.3 ont été établis au niveau des groupes (3 chiffres).

b) Profession: Basée sur la question: «Quel type de travail effectuez ou effectuiez-vous dans votre principal emploi?». Pour coder la profession, on a utilisé 136 groupes de la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CIP-88.

c) Situation dans la profession: Basée sur la question: «Etes-vous installé à votre propre compte, travaillez-vous contre un salaire ou un traitement ou travaillez-vous sans rémunération dans une affaire familiale?». Pour coder cette variable, on a utilisé les six groupes suivants: 1) salarié du gouvernement; 2) salarié du secteur privé; 3) travailleur non rémunéré; 4) travailleur indépendant avec des salariés (employeur); 5) travailleur indépendant sans salariés (à son propre compte); et 6) ne sait pas/n'a rien indiqué.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

9. Publication des résultats du recensement:

Le titre de la publication contenant les résultats du recensement est: «1991 Population and Housing Census, Summary Report, Volume II, (Part. 1)», décembre 1994.

L'organisme responsable de cette publication est le Département des statistiques du Ministère des finances et de la sécurité sociale.

Les résultats du recensement sont également disponibles sous forme de tableaux non publiés et de disquettes.

ANTILLES NEERLANDAISES

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Bureau of Statistics, Fort Amsterdam, Curaçao.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1960, 1972, 1981 et 1992. La présente description se réfère au recensement de la population de 1992 (qui a eu lieu le 27 janvier).

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Ensemble du pays.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population.

4. Période de référence:

La semaine, l'année et les cinq ans précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	oui
h) Autres caractéristiques:	oui

Réf. a): L'âge est défini à la fois en termes d'année de naissance et en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

Réf. g): Pour les périodes de référence d'une semaine et d'un an, les personnes devaient indiquer, respectivement, le nombre habituel de leurs heures de travail et la période de travail totale au cours des 12 derniers mois (exprimée en nombre de semaines). Les chômeurs devaient préciser pendant combien de temps ils avaient travaillé à plein temps au cours des cinq dernières années.

Réf. h): Le recensement a aussi rassemblé des informations sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, sur la principale source de revenu des intéressés et sur leur revenu brut total pour le mois de janvier 1992. Les chômeurs devaient préciser de quelle façon ils avaient recherché du travail au cours du mois précédent.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 à 99 ans qui, au cours de la semaine de référence, étaient soit pourvues d'un emploi soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut tous les membres des forces armées.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, avaient soit travaillé normalement soit travaillé occasionnellement pendant quatre heures ou plus. La question utilisée était: «La semaine dernière, avez-vous travaillé normalement ou exercé une activité professionnelle occasionnelle pendant quatre heures ou plus?».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes du travail;
- iii) les étudiants travaillant à temps partiel;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Les personnes appartenant aux catégories i), ii), iii), iv) et v) peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, étaient sans travail, recherchaient un emploi ou souhaitaient se lancer dans une activité professionnelle indépendante, et qui auraient été en mesure de commencer à travailler dans les deux semaines au cas où elles auraient trouvé un emploi.

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Basée sur les questions: «Dans quelle entreprise/société travaillez-vous? (nom et adresse)» et «De quel type d'entreprise s'agit-il?». Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé la classification nationale, basée sur la CITI-Rév.3, avec 17 catégories.

b) Profession: Basée sur la question: «Quelle est votre profession? (titre de la profession et description précise de l'activité)». Pour coder la profession, on a utilisé la classification nationale, basée sur la CITP-88, avec 10 grands groupes.

c) Situation dans la profession: Basée sur la question: «Quel est votre statut par rapport à votre activité économique?». Neuf groupes ont été utilisés pour coder cette variable: employeur; travailleur pour son propre compte propriétaire d'une petite entreprise (moins de 3 salariés); salarié avec emploi permanent; salarié avec emploi temporaire; travailleur occasionnel ou travailleur occupant un poste occasionnel; travailleur familial non rémunéré; travailleur au bénéfice d'un contrat de travail de moins de six mois; travailleur au bénéfice d'un contrat de travail de 6 mois ou plus; autres et inconnus.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

En 1981, la limite d'âge était de 14 ans et plus. Par ailleurs, la définition de ce qu'était une personne pourvue d'un emploi incluait les travailleurs occasionnels et la période de référence était les deux derniers mois précédant le recensement. Étaient considérées comme «chômeurs» les personnes qui étaient «à la recherche d'un emploi».

9. Publication des résultats du recensement:

Les chiffres définitifs du recensement sont parus en janvier 1993 dans une publication intitulée «Troisième recensement de la population et des logements, Antilles néerlandaises, 1992» (trois volumes).

L'organisme responsable de cette publication est le Bureau central des statistiques, Fort Amsterdam, Curaçao.

Il est possible d'obtenir, sur demande, des tableaux non publiés, et, ultérieurement, des disquettes (projet).

ARABIE SAOUDITE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Department of Statistics, P.O. Box 3735, Riyadh 11118.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1974 et 1992. La présente description se réfère au recensement de population de 1992 (qui a eu lieu le 27 septembre).

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Ensemble du pays.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population.

4. Période de référence:

La semaine précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

- | | |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge: | oui |
| Population active par: | |
| b) Sexe et âge: | oui |
| c) Branche d'activité économique (industrie): | oui |
| d) Profession: | oui |
| e) Situation dans la profession: | oui |
| f) Niveau d'instruction le plus élevé: | oui |
| g) Durée du travail: | non |
| h) Autres caractéristiques: | non |

Réf. a): L'âge est défini en fermes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 12 ans et plus qui, pendant la période de référence étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous.

La définition exclut les étudiants travaillant à temps partiel et ceux en quête d'un emploi mais elle inclut les forces armées.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes qui, pendant la période de référence, ont travaillé 15 heures ou plus dans un ou plusieurs emplois ou qui étaient absentes de leur(s) emploi(s) à cause d'une maladie, de vacances, etc.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes de leur travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Seules les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, pendant la période de référence, étaient sans emploi, désireuses et capables de travailler et à la recherche d'un emploi. Les chômeurs ont été enregistrés comme «chômeurs ayant déjà travaillé» ou «chômeurs n'ayant jamais travaillé».

7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi ont été classifiées par branche d'activité économique et d'après la situation dans la profession. Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Pour déterminer la branche d'activité économique, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de préciser la principale activité économique de leur employeur. Pour coder la branche d'activité, on a utilisé la CITI-rév.3 au niveau des divisions (2 chiffres).

b) Profession: Pour déterminer la profession, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi et aux chômeurs ayant précédemment travaillé d'indiquer leur profession principale (type de travail effectué actuellement ou précédemment par la personne). Pour coder la profession, on a utilisé la CITP-68 au niveau des groupes de base (3 chiffres).

c) Situation dans la profession: Pour déterminer la situation dans la profession, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de préciser leur situation professionnelle. Pour coder cette variable, on a utilisé quatre groupes, à savoir: employeur, travailleur indépendant, employé et travailleur non rémunéré.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

9. Publication des résultats du recensement:

Un rapport intitulé «Preliminary Results of the General Population and Housing Census, 413 A.H.» a été publié en mars 1995. Des rapports additionnels devraient être publiés mais aucune date n'a encore été fixée.

L'organisme responsable de la publication est le Département central des statistiques, P.O. Box 3735, Riyadh 11118.

Les données du recensement ne sont pas disponibles sous d'autres formes.

ARGENTINE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Instituto Nacional de Estadística y Censos (INDEC), Diagonal Presidente Julio A. Roca 609, Código Postal 1067, Buenos Aires, Capital Federal.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1947, 1960, 1970, 1980 et 1991. La présente description se réfère au recensement de population de 1991 (qui a eu lieu le 15 mai).